



Garage d'autobus : les mécaniciens disent qu'ils peuvent, selon la loi, fumer dans le garage.

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 23 octobre 2009

Moi, où je travaille, il y a des mécaniciens, donc un garage d'autobus, et ceux-ci me disent qu'ils peuvent, selon la loi, fumer dans le garage.

Est-ce vrai ?

Réponse :

En dehors des fumeurs prévus à l'[article R.3511-2 du code de la santé publique](#) et décrits dans les articles suivants, l'interdiction de fumer dans les [lieux de travail](#) fermés et couverts ne bénéficie d'aucune exception.